

Comment nous joindre

Par téléphone : 06.42.54.91.68

Par courriel : lareinette76@gmail.com

Par courrier :

EAPE La Reinette

Salle David Douillet – Place Ragot – 76 520 Franqueville Saint Pierre

Parcours Prévention Santé (Nouveauté 2024 : simplification justificatif médical)

Toutes les épreuves de la Reinette sont chronométrées et chaque candidat(e) a un dossard, de ce fait la réglementation nous impose la fourniture de l'attestation du Parcours Prévention Santé pour tous les participants quelle que soit l'épreuve choisie.

Le Parcours Prévention Santé (PPS) est à réaliser en ligne au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/> - (Tuto à dispo sur le site Reinette ou site des inscriptions).

Comment s'inscrire individuellement

Il faut être né(e) en 2009 ou avant et s'inscrire en ligne sur le site <http://lareinette.fr/>

- Pour les licenciés(es)_majeurs(es) ou mineurs(es), fournir votre licence de 2024/2025 (voir types de licences acceptées dans le règlement).
- Pour les non licenciés(es) majeurs(es), fournir votre numéro d'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) à réaliser en ligne au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/> (Tuto à dispo sur le site Reinette ou site des inscriptions).
- Pour les non licenciés(es) mineurs(es), fournir votre attestation parentale certifiant que vous n'avez pas répondu par la négative au questionnaire de votre état de santé dédié aux mineurs. A défaut, fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois.
- **Pour tous les mineurs(es), licenciés(es) ou pas** : fournir également une autorisation parentale signée.

Soyez vigilant(e) sur l'orthographe de votre adresse mail : en cas d'erreur de saisie nous ne pouvons plus vous recontacter.

Retenez bien le mot de passe que vous allez choisir : il vous permettra de revenir sur votre dossier.

Pensez à lire le règlement où figurent de nombreuses informations !

Participation des hommes (Nouveauté 2024 : DUO mixte)

Les hommes font officiellement leur apparition sur La Reinette !

Pour cela un DUO mixte est créé. Il est limité à 100 DUO marche et 100 DUO course. Pour ce challenge, les 2 participants de chaque DUO Mixte doivent passer la ligne d'arrivée en même temps. C'est ce temps qui sera comptabilisé. Les 3 premiers DUO de la course et de la marche sont récompensés.

Il faut être né(e) en 2009 ou avant et s'inscrire en ligne sur le site <http://lareinette.fr/>

Un seul formulaire pour les deux concurrents, donc l'un ou une d'entre les deux doit se charger d'inscrire le duo. Cette personne doit donc être en possession des 2 Parcours Prévention Santé (PPS) ou licences et doit régler les 2 inscriptions.

- Pour les licenciés(es)_majeurs(es) ou mineurs(es), fournir votre licence de 2024/2025 (voir types de licences acceptées dans le règlement).
- Pour les non licenciés(es) majeurs(es), fournir votre numéro d'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) à réaliser en ligne au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/> (Tuto à dispo sur le site Reinette ou site des inscriptions).
- Pour les non licenciés(es) mineurs(es), fournir votre attestation parentale certifiant que vous n'avez pas répondu par la négative au questionnaire de votre état de santé dédié aux mineurs. A défaut, fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois.
- **Pour tous les mineurs(es), licenciés(es) ou pas** : fournir également une autorisation parentale signée.

Soyez vigilant(e) sur l'orthographe de votre adresse mail : en cas d'erreur de saisie nous ne pouvons plus vous recontacter.

Retenez bien le mot de passe que vous allez choisir : il vous permettra de revenir sur votre dossier.

Pensez à lire le règlement où figurent de nombreuses informations !

DUO mère/fille

Il faut être née en 2009 ou avant et s'inscrire en ligne sur le site <http://lareinette.fr/>

Pour ce challenge, chacune fait son épreuve : pas d'obligation d'avoir le même rythme ni d'arriver ensemble. Le classement se fait sur l'addition des 2 temps. Les 3 premiers DUO en marche et en course sont récompensés.

Un seul formulaire pour les deux concurrentes, donc l'une d'entre elles doit se charger d'inscrire le duo. Elle doit donc être en possession des 2 Parcours Prévention Santé (PPS) ou licences et doit régler les 2 inscriptions.

- Pour les licenciées majeures ou mineures, fournir votre licence de 2024/2025 (voir types de licences acceptées dans le règlement).
- Pour les non licenciées majeures, fournir votre numéro d'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) à réaliser en ligne au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/> (Tuto à dispo sur le site Reinette ou site des inscriptions).
- Pour les non licenciées mineures, fournir votre attestation parentale certifiant que vous n'avez pas répondu par la négative au questionnaire de votre état de santé dédié aux mineurs. A défaut, fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois.
- **Pour tous les mineurs(es), licenciés(es) ou pas** : fournir également une autorisation parentale signée.

Soyez vigilante sur l'orthographe de votre adresse mail : en cas d'erreur de saisie nous ne pouvons plus vous recontacter.

Retenez bien le mot de passe que vous allez choisir : il vous permettra de revenir sur votre dossier.

Pensez à lire le règlement où figurent de nombreuses informations !

Challenge EMMA

Le challenge EMMA est destiné aux collectifs (exemple : copines, clubs, étudiants, associations caritatives, clientes d'un commerce ...). Il suffit d'être inscrites sous le même nom de groupe. Les 3 premiers groupes les plus représentés sont récompensés. Le challenge Emma cumule les participantes des 2 épreuves (course et marche). Par contre il ne comprend pas les participantes du challenge mère/fille et ceux du DUO mixte. **Nouveauté 2024** : les 3 premiers groupes les plus représentés sont récompensés.

Challenge Entreprise

Ce challenge est destiné aux salariées d'une même entreprise. Les 3 premières entreprises ou administrations les plus représentées sont récompensées. Le challenge Entreprise cumule les participantes des 2 épreuves (course et marche). Par contre il ne comprend pas les participantes du challenge mère/fille et ceux du DUO mixte. **Nouveauté 2024** : les 3 premières entreprises ou administrations les plus représentées sont récompensées.

Inscrire un groupe (challenge entreprise ou Emma)

Il faut être née en 2009 ou avant et s'inscrire en ligne sur le site <http://lareINETTE.fr/>

2 possibilités pour inscrire votre groupe :

* soit chacune s'inscrit individuellement en ligne, en choisissant le challenge (Entreprise ou Emma) et en inscrivant toutes le même nom (exemple : CAISSE NORMANDIE) - attention à bien respecter l'orthographe du nom de groupe que vous aurez choisi.

* soit une personne du groupe se charge d'inscrire tout le monde en ligne. Dans ce cas vous prenez l'option "inscrire un groupe" en utilisant le fichier CSV donné en exemple. A vous donc de le compléter dès que possible.

Soyez vigilante sur l'orthographe de votre adresse mail : en cas d'erreur de saisie nous ne pouvons plus vous recontacter. Retenez bien le mot de passe que vous allez choisir : il vous permettra de revenir sur votre dossier.

Vous devrez ensuite (avant fin septembre) indiquer chaque numéro d'attestation des Parcours Prévention Santé (PPS) ou numéro de licences. Le choix de l'épreuve sera à renseigner également après intégration du tableau.

- Pour les licenciés(es)_majeurs(es) ou mineurs(es), fournir votre licence de 2024/2025 (voir types de licences acceptées dans le règlement).
- Pour les non licenciés(es) majeurs(es), fournir le numéro d'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) à réaliser en ligne au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/> (Tuto à dispo sur le site Reinette ou site des inscriptions).
- Pour les non licenciés(es) mineurs(es), fournir votre attestation parentale certifiant que vous n'avez pas répondu par la négative au questionnaire de votre état de santé dédié aux mineurs. A défaut, fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois.
- **Pour tous les mineurs(es), licenciés(es) ou pas** : fournir également une autorisation parentale signée.

Attention pour le fichier CSV : Laissez la première ligne telle quelle. Supprimez le premier inscrit donné à titre d'exemple. Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires. Conservez l'extension de fichier '.csv'

La 1ère solution peut être plus simple pour chacune mais la 2ème est plus adaptée si une personne ou quelqu'un de votre entreprise ou collectif souhaite suivre les inscriptions (par exemple si financement des inscriptions).

Si les inscriptions sont prises en charge financièrement par votre entreprise ou votre collectif, lorsque vous aurez inséré le tableau en ligne, appelez le 06.42.54.91.68 ou envoyer un mail à lareinette76@gmail.com, en nous précisant le nombre d'inscrites de votre groupe. Cela nous permet d'informer la personne qui gère les inscriptions en ligne afin qu'il puisse les valider financièrement (le règlement pouvant se faire ultérieurement soit par virement ou par chèque).

Les challenges Entreprise et Emma cumulent les participantes des 2 épreuves (course et marche), mais ne prennent pas en compte les participants du challenge mère/fille et du DUO mixte.

Pensez à lire le règlement où figurent de nombreuses informations !

Inscription adhérents(es) EAPE

Inscriptions en ligne sur le site <http://lareinette.fr/>

N'oubliez pas de fournir votre licence de 2024/2025 (voir types de licences acceptées dans le règlement) et de régler votre inscription (pas de prise en charge par le club).

Si votre licence n'est pas acceptée :

- Si vous êtes majeur(e), fournir votre numéro d'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) à réaliser en ligne au plus tôt le 07 juillet 2024 sur <https://pps.athle.fr/> (Tuto à dispo sur le site Reinette ou site des inscriptions).
- Si vous êtes mineur(e), fournir votre attestation parentale certifiant que vous n'avez pas répondu par la négative au questionnaire de votre état de santé dédié aux mineurs. A défaut, fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois. Dans tous les cas, fournir également une autorisation parentale signée.

Soyez vigilant(e) sur l'orthographe de votre adresse mail : en cas d'erreur de saisie nous ne pouvons plus vous recontacter.

Retenez bien le mot de passe que vous allez choisir : il vous permettra de revenir sur votre dossier.

Pensez à lire le règlement où figurent de nombreuses informations !

Renseigner son numéro de PPS ou insérer sa licence sur le site d'inscription en ligne

Afin que l'accueil des participantes soit le plus agréable possible et éviter de l'attente inutile, **il est très fortement conseillé de compléter son dossier d'inscription en ligne.**

Vous avez jusqu'au jeudi 03 octobre pour compléter votre inscription en ligne. En retournant sur le site des inscriptions, cliquez sur « Inscriptions individuelles » ou « Mère/Fille » ou « DUO Mixte » puis sur "Envoyer un justificatif".

Lors de votre inscription en ligne, vous avez choisi un mot de passe vous permettant de pouvoir retourner sur votre dossier afin de compléter votre dossier d'inscription (numéro de PPS, licence, attestation parentale pour les mineurs ou effectuer votre règlement si vous ne l'avez pas encore fait).

- Au-delà de cette date, vous avez encore la possibilité de nous envoyer votre attestation ou votre licence par mail, uniquement le vendredi 04 octobre avant 18H00.
- En dernier délai (à éviter si possible), merci de les ramener lors de votre retrait de dossards. Vous pourrez nous les fournir au choix sur papier (original ou copie) ou en dématérialisé.

Si vous n'y arrivez pas, revenez vers nous au 06.42.54.91.68 ou sur lareinette76@gmail.com

Récupérer le dossard de quelqu'un d'autre

Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne. Pas de pièce d'identité ou de confirmation d'inscription à fournir.

Par contre, **si le dossier de la personne est incomplet,** venir avec la pièce manquante (attestation de Parcours Prévention Santé, attestation parentale, licence, paiement,...).

Inscriptions papier

Plus d'inscription papier depuis l'édition 2019. Les inscriptions se font en ligne sur le site <http://lareinette.fr/>

Courir avec ses enfants ou poussettes

La compétition (course et marche) est interdite aux enfants. Il faut être né(e) en 2009 ou avant. Nous ne pouvons donc pas les autoriser à participer. Vos enfants seront très contents de pouvoir vous encourager (c'est possible de le faire à plusieurs endroits du parcours).

Les poussettes ne sont pas acceptées pour celles ou ceux qui sont inscrit(e) à la Reinette que ce soit à la marche ou à la course.

Courir avec son chien

Les chiens ne sont pas acceptés hormis ceux guides d'aveugles.

Afin d'organiser au mieux votre venue, merci nous joindre au 06.42.54.91.68 ou par Email (lareinette76@gmail.com)

Bâtons de marche

Pour la sécurité de tous, les bâtons de marche ne sont pas autorisés.